



Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne

Elise Demeulenaere, Christophe Bonneuil

► **To cite this version:**

Elise Demeulenaere, Christophe Bonneuil. Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne. Hervieu B., Mayer N., Müller P. Purseigle F., & J. Rémy. Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole, Presses de Sciences Po, pp.73-92, 2010.

HAL Id: hal-00528010

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00528010>

Submitted on 17 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 2 / Cultiver la biodiversité : Semences et identité paysanne

Élise Demeulenaere et Christophe Bonneuil

« L'acte fondateur de l'agriculture, c'est le semis. Sans ça, on perd les bases du métier. C'est comme un éleveur qui ne ferait plus la reproduction [...]. L'histoire de l'agriculture, c'est une histoire d'abandon. D'abord les semences, puis les chevaux, puis les terres. Le Réseau Semences paysannes, c'est une réappropriation de la semence, c'est la première étape¹. »

À la suite des crises de surproduction et des pollutions des années 1980, puis des crises sanitaires des années 1990, le monde agricole a connu une multiplication de mouvements à la recherche de modèles alternatifs à celui des Trente Glorieuses². Certains de ces mouvements ont manifesté une volonté plus forte de rupture, en affichant dans leur intitulé le terme « paysan », comme pour revendiquer une filiation avec les valeurs et l'organisation prévalant dans le monde rural avant la modernisation agricole. Ce choix lexical, loin d'être anodin, témoigne d'une remise en question en profondeur du modèle productiviste, qui ne se borne pas à une révision dans la marge de pratiques devenues inadaptées aux nouvelles exigences sociétales en matière de qualité environnementale et sanitaire, mais qui touche le cœur de l'identité des producteurs, leur rapport à leur travail, à la société et au vivant.

Que recouvre cette auto-désignation ? La *Charte de l'agriculture paysanne* promue par la Confédération paysanne, fait apparaître six thèmes : le travail avec la nature (« la préservation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'environnement »), l'autonomie (« la capacité à maîtriser ses choix techniques, économiques et financiers, et la possibilité d'exercer cette capacité »), la qualité des produits, le développement local, la répartition (pour un maintien de l'emploi rural et une meilleure rémunération du travail), la transmissibilité³. On retrouve là quelques éléments de la description des sociétés paysannes faite par Henri Mendras en 1976⁴ : une autonomie relative par rapport à la société englobante ; une certaine autarcie économique – matérialisée de nos jours par la volonté de relocaliser les échanges – ; des rapports d'interconnaissance, qui entretiennent le tissu social local et participent au développement local⁵. Sur d'autres points (le rôle du groupe domestique dans la structuration de la vie économique et sociale, le rôle médiateur des notables, qui assurent les rapports politiques,

1. Entretien avec un membre du Réseau Semences paysannes, 4 juin 2005.

2. Confédération paysanne (1987), Accueil paysan (1987), Réseau Agriculture durable (1994), Cohérence (1997), Réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (2000), etc.

3. Cf. la Charte de l'agriculture paysanne, consultée le 12 août 2009 (www.confederationpaysanne.fr/pour_une_agriculture_paysanne_15.php).

4. Mendras (1995 et 2000).

5. Darrot (2009).

économiques, culturels et religieux avec la société englobante), le modèle de l'agriculture paysanne actuel se démarque clairement du modèle des sociétés paysannes françaises des années 1950. Plus que la volonté de retrouver une véritable continuité avec les sociétés paysannes d'avant-guerre, la référence contemporaine à la paysannerie est pensée pour marquer la rupture avec la figure de l'« exploitant agricole » construite après-guerre dans le contexte de modernisation agricole. Cependant, dire que le modèle de l'agriculture paysanne se place en opposition frontale avec le modèle productiviste ne suffit pas à le définir.

Le Réseau Semences paysannes est emblématique de ces mouvements qui mettent l'identité paysanne au cœur de leur démarche et de leur communication. Sa création en 2003 est liée à une volonté portée par certains mouvements agricoles de se réappropriier les choix et les savoir-faire liés au travail technique de la semence. En effet, la professionnalisation après-guerre de la sélection, de la multiplication et de la commercialisation des semences et des plants a abouti à une externalisation de ces activités hors de la ferme et à un désinvestissement des agriculteurs vis-à-vis de l'évolution du vivant⁶. Pour les acteurs de ce mouvement, interroger le bien-fondé des variétés améliorées modernes constitue un élément particulièrement significatif de la remise en question de l'orientation productiviste de l'agriculture, à la fois parce que l'amélioration des variétés représente (avec la mécanisation et l'utilisation croissante d'intrants) l'un des piliers sur lesquels s'est fondée l'augmentation de la productivité agricole, et parce que la semence est considérée comme au cœur de leur métier.

Notre intérêt pour ce réseau consacré à la recherche d'alternatives aux semences conventionnelles réside donc dans le fait qu'il prend valeur d'exemplification des mouvements se revendiquant d'une identité *paysanne*. Quelle est l'identité construite et véhiculée par ce collectif ? Quels déplacements propose-t-il par rapport au modèle agricole productiviste ? Cette étude de cas nous permettra de ne pas attaquer ces questions de front, mais d'opérer, comme le font les acteurs eux-mêmes, un détour par la semence. Notre questionnement, nourri par une enquête⁷ débutée deux années seulement après la création du Réseau Semences paysannes, à un moment fort de construction et de négociation de ses objectifs et orientations, suivra donc celui des acteurs du réseau lorsqu'ils s'efforcent de donner du contenu et de la cohérence à la catégorie « semence paysanne ».

L'étude des mouvements sociaux a toujours oscillé entre deux niveaux d'analyse différents et complémentaires, l'analyse des structures qui sollicitent la mobilisation et celle des éléments qui expliquent les dispositions individuelles à se mobiliser⁸. Dans cette étude du Réseau Semences paysannes, cette double focale sera adoptée, en abordant la construction de la structure avant de donner la parole aux hommes qui la font vivre.

La cause des « semences paysannes » à la croisée de deux discours

La construction du Réseau Semences paysannes (RSP) en 2003 peut être considérée comme l'aboutissement d'un effort syndical et militant pour faire émerger dans l'espace public la cause des « semences paysannes ». Cette expression possède une puissance d'évocation forte, mais n'en est pas moins un néologisme très récent. Il s'enracine dans les activités discursives de deux arènes, l'une relative à l'érosion de la biodiversité cultivée, l'autre relative à la

6. Bonneuil et Thomas (2009, p. 83-121).

7. Entretien avec des acteurs, participation aux réunions d'assemblée générale du Réseau Semences paysannes ou à des réunions plus informelles de groupes de travail.

8. Neveu (2005).

protection des droits des agriculteurs. La convergence des deux ne s'esquisse qu'au début des années 2000, et, se trouve précipitée par l'urgence d'une actualité réglementaire fin 2002.

*La valorisation de la diversité cultivée :
une remise en question du « progrès génétique »*

C'est dans les années 1940 que le monde des semences est constitué, sur des bases radicalement nouvelles, en un « secteur » piloté par l'État et par la profession semencière. Dans la pensée planiste et fordiste de l'époque, les variétés utilisées en agriculture apparaissent comme des *inputs* essentiels pour relancer la production agricole nationale. L'État s'attelle donc à une rationalisation de l'amélioration des plantes, qui conduit à une centralisation des activités de sélection et de multiplication des semences autour d'acteurs spécialisés (sélectionneurs du privé ou du public ; coopératives d'agriculteurs-multiplicateurs) ; et à la redéfinition du rôle de l'agriculteur, qui devient usager en bout de chaîne de variétés conçues pour lui par les professionnels. Les fonctions de production agricole, de production de semence, d'innovation variétale et de conservation des ressources génétiques sont alors fonctionnellement séparées. La modernisation de la sélection touche aussi à la nature des standards d'évaluation des variétés, et marque une évolution des caractères des variétés elles-mêmes : celles-ci sont désormais sélectionnées pour être prédictibles et productives, dans des environnements agricoles standardisés grâce à l'apport d'intrants chimiques. La réglementation vient à l'appui de cette mutation : désormais la certification des semences préalable à leur mise sur le marché est conditionnée à l'inscription de la variété correspondante au Catalogue des obtentions végétales, laquelle est soumise à des critères restrictifs (« distinction, homogénéité, stabilité », « valeur agronomique technologique »)⁹. Moins productives, plus hétérogènes, les variétés antérieures à la mise en œuvre de ce modèle de diffusion du « progrès génétique » des stations vers les champs disparaissent des paysages agricoles, pour devenir dans le meilleur des cas des objets de collection dans les départements « ressources génétiques » des sélectionneurs privés ou publics.

Cette évolution n'a pas empêché quelques acteurs du monde agricole ou rural – des agriculteurs à la retraite qui continuaient à cultiver un peu de céréales « pour les poules », des néoruraux vivant dans des zones d'agriculture marginale et nécessitant des variétés plus rustiques que celles proposées par l'industrie, des jardiniers attachés aux variétés de leur pays – à conserver une certaine diversité végétale dans leurs champs et jardins. À partir de la fin des années 1970, des jardiniers commencent à s'organiser pour créer des associations visant à sauver et à revivifier cet héritage biologique et culturel¹⁰ : Les Croqueurs de pommes par exemple contribuent à recenser les variétés d'arbres fruitiers présentes sur le territoire français et à favoriser la diffusion des plus menacées, par multiplication des greffons et formation de jardiniers amateurs aux techniques de greffe¹¹. Ces initiatives touchent surtout les plantes potagères et fruitières. Elles font figure de précurseur par rapport aux institutions régionales créées dans les années 1980 pour enrayer l'érosion du patrimoine génétique cultivé, et le valoriser dans des programmes de développement local et de diversification des productions

9. Bonneuil et Hochereau (2008).

10. Les Croqueurs de pommes (1978), La Garance voyageuse (1988), La Ferme des légumes oubliés (1977), La Ferme Sainte-Marthe (début des années 1980), Kokopelli (issu de Terre de semences créée en 1994), Les Mordus de la pomme (1987), Fruits oubliés, Le Conservatoire de la tomate, etc.

11. Scribe (2005).

agricoles¹² – une stratégie rendue urgente dans un contexte de crise de surproduction agricole, par la remise en question de la validité d'une économie fondée sur l'offre massive de produits de qualité standard¹³. Les parcs naturels régionaux, dont la mission est par essence de porter un projet territorial conciliant protection de la nature, activité économique et développement culturel, seront également des lieux d'expérimentation précurseurs pour la valorisation des variétés de pays. Dans quelques cas, ces démarches passent par la relance de produits de terroirs (appellations d'origine contrôlée, indications géographiques protégées).

Cette mise en lumière dans les années 1980 de la dimension identitaire et économique des variétés locales et anciennes ouvre une brèche dans la conception des ressources génétiques comme réservoir en amont de la sélection de variétés génériques, homogènes et stables¹⁴. Le modèle vacille plus encore avec l'émergence dans les sciences du vivant du paradigme de la *biodiversité*, qui souligne le caractère complexe, interdépendant et évolutif du vivant, et l'importance des mécanismes de co-évolution des espèces au contact de leur environnement. En affichant une priorité à la conservation *in situ* (c'est-à-dire la conservation d'une ressource dans son milieu d'origine), la Convention sur la diversité biologique (CDB) signée à Rio en 1992 rend visible ce changement de paradigme. Ce résultat est repris par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (TIRPAA, 2001), qui se prononce en faveur de la conservation « à la ferme », tout en rappelant, dans la lignée des trois piliers de la CDB (conservation, utilisation durable, partage équitable des avantages), la nécessité de reconnaître la contribution des paysans dans la création et le maintien de la diversité ainsi conservée. Sur ce point, le TIRPAA rejoint le deuxième discours dans lequel s'enracine la construction du Réseau Semences paysannes, à savoir, celui pour la défense des droits des agriculteurs.

*La défense des droits des agriculteurs à ressemer leur récolte :
une critique de l'appropriation du vivant*

Parallèlement à la montée des préoccupations autour de l'érosion de la diversité cultivée, et la réhabilitation de la conservation à la ferme comme moyen de conservation-crédation de biodiversité, la semence s'impose dans une autre arène : la défense des agriculteurs face au durcissement de la propriété intellectuelle sur les innovations variétales¹⁵.

Les tentatives juridiques et réglementaires de l'industrie semencière pour faire interdire les trieurs à façon (1989), la révision de la Convention sur les obtentions végétales en 1991 qui transforme le « privilège des agriculteurs » à réensemencer leurs champs avec la récolte des variétés végétales protégées en « exception facultative [...] dans des limites raisonnables » laissée à discrétion des États (article 15), l'instauration en 2001 d'une taxe (la « contribution volontaire obligatoire ») sur les collectes de blé tendre obtenues à partir de semences non certifiées, constituent autant d'éléments vécus comme une remise en question de la liberté inaliénable des agriculteurs à ressemer leur récolte. Cette perspective provoque des réactions, principalement au sein du syndicalisme minoritaire (Confédération paysanne, Coordination

12. Conservatoire du patrimoine régional de Midi-Pyrénées (1989), Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas-de-Calais (1985), etc.

13. Allaire (2002).

14. Le Bureau des ressources génétiques créé en 1983 ne s'intéresse que tardivement à la valeur patrimoniale des ressources génétiques et aux opportunités économiques qu'elles peuvent offrir, avec notamment une consultation en 1997 intitulée « Un atout pour la région : préserver son patrimoine génétique » (Sontot, 2005).

15. Bonneuil et Thomas (2009, p. 491-497).

rurale), qui débouchent sur la création en 1992 de la Coordination nationale pour la défense des semences de ferme (CNDSF).

La controverse autour des organismes génétiquement modifiés (OGM) attise la protestation, en même temps qu'elle lui offre une nouvelle caisse de résonance. De fait, cette technologie pousse plus loin la logique d'appropriation du vivant, dans la mesure où des brevets protègent les transgènes et interdisent ainsi toute multiplication des semences à la ferme. L'ampleur prise par les débats sur la brevetisation du vivant conduit à sensibiliser de larges publics y compris urbains aux enjeux liés aux semences. En témoigne par exemple la campagne contre l'appropriation des semences lancée en 2002 par les Amis de la Terre en association avec la CNDSF et trois organisations étudiantes. « Étudiants, soyez solidaires des paysans du monde » en est le slogan, qui dénonce une « réglementation [favorisant] la semence industrielle au détriment de la semence produite par les paysans¹⁶ ».

Fin 2002, l'Europe s'apprête à adopter une réglementation relative à l'agriculture biologique, instaurant comme condition supplémentaire pour l'obtention du label que les agriculteurs puissent prouver qu'ils se fournissent en semences produites dans les conditions de l'agriculture biologique. Ce projet a pour effet collatéral d'imposer l'utilisation de variétés inscrites au Catalogue officiel dans l'agriculture biologique, à l'exclusion des autres types de variétés dont les semences ne peuvent pas être certifiées. Ce nouvel épisode fait réagir les organisations nationales de l'agriculture biologique, ainsi que le syndicat avec lequel elle entretient les liens les plus étroits, la Confédération paysanne. Ils s'allient à la CNDSF, non seulement pour dénoncer la dépendance croissante des agriculteurs par rapport au secteur semencier mais surtout pour proposer une alternative à ce modèle.

Des semences fermières aux « semences paysannes »

Lorsque le Réseau Semences paysannes se constitue en février 2003, il hérite de l'action de la CNDSF dans sa défense du droit des agriculteurs à semer une part du grain récolté, de la Confédération paysanne dans sa dénonciation des OGM et son soutien au modèle de l'agriculture paysanne, mais aussi de l'expérience des initiatives associatives de réappropriation de la diversité cultivée. Au-delà des organisations d'agriculteurs, le réseau agrège en effet rapidement des associations de conservation de la biodiversité cultivée telles que Fruits oubliés et Savoirs de terroir, des semenciers artisanaux attachés à la conservation des légumes anciens, ou encore le parc naturel régional du Queyras. Un pont est donc créé entre les revendications d'autonomie semencière des agriculteurs et les initiatives d'amateurs de variétés patrimoniales locales, entre le secteur agricole et un mouvement sociétal plus large de réinvestissement de la diversité végétale. En présentant la semence comme « le premier maillon de la chaîne alimentaire¹⁷ », le Réseau Semences paysannes met la question semencière en prise directe avec celle de l'alimentation, sujet devenu sensible aux yeux du grand public, que ce soit pour ses dimensions gustative ou sanitaire. Ce discours contribue à emporter l'adhésion de consommateurs avertis, déjà sensibilisés au lien entre agriculture et

16. Cf. la brochure de la campagne *Brevets sur les semences. Paysans sous dépendance*, 2002.

17. C'est le sous-titre de la pétition « Sauvons les semences paysannes » (en ligne), qui interpelle le consommateur ainsi : « Parce qu'ils n'ont pas le droit d'en échanger les semences et les plants, les paysans ont de plus en plus de mal à cultiver les savoureuses variétés anciennes ou de terroir, ou celles qu'ils mettent au point pour se passer de pesticides. Les consommateurs se trouvent ainsi la plupart du temps face à des légumes, fruits, céréales et autres aliments issus de variétés standard, de plus en plus insipides, déséquilibrés et souvent chargés de résidus de pesticides » (souligné par nous).

alimentation par le travail de *Slow Food* ou par le mouvement alors naissant des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

Si la CNDSF défend le droit des agriculteurs d'utiliser des « semences fermières » (produites à la ferme), l'ambition du Réseau Semences paysannes va au-delà et s'en démarque. « La CNDSF veut retrouver les semences de ferme, alors que nous, on veut retrouver une autonomie complète sur la semence, c'est-à-dire faire notre propre sélection, et arriver à sélectionner dans les champs¹⁸. » La critique touche aux orientations et aux modalités de la sélection moderne, tournée vers la seule productivité des plantes et effectuée dans des stations agronomiques aux sols artificialisés par les intrants, ainsi qu'aux qualités des variétés qui en résultent, trop homogènes et inadaptées à la diversité des conditions de culture de l'agriculture biologique. En terme d'action, le Réseau Semences paysannes a donc pour objectif stratégique de faire évoluer la réglementation sur les semences, de façon à faire reconnaître l'utilisation et l'échange des semences de variétés non inscrites sur le Catalogue officiel. Pour cela, il faut renverser le rapport de force et faire reconnaître l'importance – quantitative, qualitative – des pratiques échappant au cadre prévu par la réglementation : « Il était urgent de faire apparaître cette réalité majoritaire qui semble échapper au législateur, certainement parce qu'elle se développe aujourd'hui hors de tout cadre réglementaire¹⁹. »

C'est à l'occasion de la rencontre qui lance la création du réseau, « Les Premières Rencontres Semences paysannes » à Auzerville (banlieue toulousaine) en février 2003, qu'apparaît le néologisme « semences paysannes ». Le succès de la pétition « Sauvons les semences paysannes » lancée en septembre 2004 et signée par près de 50 000 personnes illustre sa percée dans l'espace public. Cependant, l'expression n'est jamais explicitement définie, mais renvoie au contraire à un florilège de pratiques : « Un certain nombre de paysans, bio pour la plupart, ont décidé de continuer, comme leurs ancêtres préindustriels, à produire eux-mêmes leurs semences ou plants de ferme afin de les adapter en permanence à leurs terroirs, à leurs pratiques culturelles et à leurs besoins de qualité. Souvent à partir de variétés anciennes et/ou locales, mais en sachant aussi profiter de l'apport de la diversité de variétés exotiques, ils pratiquent des sélections massales²⁰ ou de populations, conservatrices, amélioratrices ou évolutives [...]. Certains d'entre eux sélectionnent des mélanges de variétés ou d'espèces afin de développer les capacités de chaque plante à profiter au mieux des interactions bénéfiques avec ses compagnes²¹. »

La signification de l'expression « semences paysannes » est délibérément ouverte aux débuts du réseau. Cette indéfinition originelle a l'avantage de laisser la porte ouverte à la diversité existante des pratiques semencières alternatives. Pourtant, le groupe aura rapidement besoin de préciser le sens des mots pour dessiner le périmètre de son identité et de son action. La définition de la semence paysanne sera l'objet de nombreuses discussions entre producteurs membres du réseau lors des premières assemblées générales. Elle constituera même le principal enjeu de la construction du groupe.

La construction collective de la catégorie « semences paysannes »

18. Guy Kastler, communication personnelle, mai 2005.

19. Cf. Guy Kastler dans Réseau Semences paysannes (s. d.).

20. Technique utilisée par les paysans avant la professionnalisation de cette activité, qui consiste à choisir « dans la masse » les épis ou les grains jugés visuellement les plus intéressants.

21. *Ibid.*

Les journées d'Auzeville sont préparées par une enquête visant à recenser les initiatives semencières menées dans les fermes françaises : les quarante-six acteurs interrogés dans cette enquête, identifiés grâce aux réseaux respectifs des organisateurs, à savoir essentiellement les réseaux de formation en agriculture biologique ou biodynamique, les réseaux militants de la Confédération paysanne et de la CNDSF, sont invités²². S'ils ont en commun un attachement à des pratiques respectueuses de la nature, et des affinités avec la Confédération paysanne et son modèle d'agriculture paysanne (petites fermes, pluriactivité, transformation des produits à la ferme), ils ont en revanche des profils variés (âge et ancienneté de l'installation, origine rurale ou néorurale, région d'activité) et en sont venus à interroger leurs choix variétaux par des voies différentes. Un néorural qui se met à explorer hors des réseaux commerciaux pour trouver des variétés rustiques adaptées à la rudesse du climat montagnard ; la passion d'un agriculteur pour l'histoire de sa région qui débouche naturellement sur la mise en culture des variétés locales ; des « paysans-boulangers » (producteurs de blé combinant les activités de meunerie et de boulange à la ferme) expérimentant la fabrication de pain à partir des variétés de blé cultivées à l'époque de la conception de fours à pain traditionnels qu'ils utilisent... Cette liste n'est pas exhaustive, mais suffit à illustrer la diversité de ces parcours. Les pratiques, quant à elles, vont de la collection des variétés obtenues par les maisons de sélection historiques, à la sélection par l'agriculteur lui-même de variétés adaptées à son terroir, en passant par la recherche de variétés de pays, ou par la mise en culture de sélections récentes réalisées pour l'agriculture biologique par des sélectionneurs biodynamistes. Ils ne se connaissent pas pour la plupart, et Auzeville est l'occasion d'un premier partage d'expériences, menées jusque-là individuellement. Dès lors, la volonté est forte de travailler ensemble, à la fois pour résoudre des problèmes très concrets rencontrés dans leurs pratiques semencières et pour répondre au défi identitaire que pose la création d'un réseau « semences paysannes »²³.

Variétés entités versus variétés processus

Rapidement, dans les assemblées générales, émerge une question concrète : « Qu'appelons-nous semences paysannes ? Variété paysanne²⁴ ? » Autrement dit, nous, qui nous réclamons paysans, et qui refusons les semences certifiées et les variétés modernes, quels types de semences et de variétés nous attachons-nous à cultiver dans nos champs ?

Les débats que nous avons suivis, notamment lors de l'assemblée générale de 2005, font apparaître une tension entre les défenseurs de la conservation à l'identique des variétés anciennes et locales, et les tenants de variétés resélectionnées à la ferme à partir des premières afin de les adapter aux conditions de culture actuelles. La première position est défendue par des personnes qui attribuent aux variétés qu'ils cultivent une valeur culturelle et historique forte. Ils accompagnent leur démarche de recherches bibliographiques sur les variantes des noms de la variété, sur ses usages, ses régions historiques de culture, etc., et accordent une importance au fait qu'elle soit cultivée dans son milieu physique et culturel d'origine. Ces variétés dont ils s'estiment les dépositaires représentent un patrimoine qu'ils s'efforcent de

22. Carrascosa Garcia (2003).

23. « Nous sommes ce que nous semons » : le défi est explicite dans le slogan du collectif Semons la biodiversité, émanation récente du Réseau Semences paysannes en association avec d'autres organisations agricoles et environnementales, visant à plus impliquer la société civile dans les problématiques semencières, notamment à travers des actions grand-public de « semis volontaires ».

24. Les *semences* constituent la réalité matérielle de ce qui est semé ; les *variétés* représentent la structure génotypique des semences.

faire parvenir aux générations futures, avec d'autant plus de soin qu'il apparaît menacé. Le souci de garder la variété dans son *état de référence*, telle que les anciens s'en souviennent ou que les livres anciens la représentent, les conduit à apporter toutes les précautions pour éviter les mélanges. Pour ne prendre que l'exemple du blé tendre, comme il s'agit d'une espèce à dominante autogame dans laquelle il peut subsister quelques croisements entre plants²⁵, lorsque la collection est cultivée en lignes, les différentes variétés sont soigneusement séparées par des blés d'espèces différentes (blé poulard, blé dur, amidonnier, petit épeautre, grand épeautre, etc.) ; sans compter les précautions à toutes les étapes (semis, étiquetage, récolte, stockage) pour éviter les erreurs, les mélanges de graines, etc. Ne pas avoir cette rigueur pour maintenir la pureté des variétés, c'est prendre le risque de perdre la collection. « C'est des variétés que je n'ai surtout pas mélangées. J'ai fait ça techniquement. Si vous mélangez, ça ne ressemble à rien. Il faut être très rigoureux, très attentif²⁶. »

La deuxième position est incarnée par des personnes qui sont plus attachées à la perpétuation d'un certain rapport à la nature et à la réactivation des savoir-faire de sélection des communautés paysannes, qu'aux variétés qui en résultent. Dans cette conception, les variétés traditionnelles ne sont pas sacralisées en tant que telles ; au contraire, ces variétés sont perçues comme dynamiques, évolutives au cours des cycles de culture, et il serait dérisoire de vouloir les garder telles quelles. Les pratiques de culture autorisent alors les croisements naturels entre des variétés cultivées côte à côte, en cohérence avec un discours du « laisser-faire la nature ». « Je leur laisse leur autonomie : si [mes variétés] veulent se croiser entre elles, si elles veulent faire des choses, ça les regarde, je les laisse faire²⁷. »

Cette dernière position se renforce dans le réseau grâce au contact avec des chercheurs en génétique des populations qui fournissent des outils d'objectivation²⁸. En effet, un des résultats majeurs de cette discipline est qu'un ensemble de plantes de la même espèce reproduites sur plusieurs années, dans un environnement donné, possède une capacité à évoluer et à s'adapter à cet environnement en fonction de l'hétérogénéité génétique de départ. Dans ce paradigme, plus une *population* est hétérogène, meilleur est son potentiel d'adaptation. C'est précisément cette capacité d'adaptation que les variétés améliorées, par définition homogènes et stables selon les critères du catalogue, ont en partie perdue. La *gestion dynamique des populations* préconise au contraire de cultiver des *variétés populations* très hétérogènes, partant du principe que chaque population s'adaptera à terme aux spécificités du terroir dans lequel elle est cultivée, avec pour effet secondaire une augmentation de la biodiversité globale²⁹. L'idée des producteurs de blés sensibles à ce discours est de travailler à partir de blés de pays, variétés particulièrement hétérogènes, de laisser les croisements se faire, voire d'augmenter l'hétérogénéité en mélangeant plusieurs blés de pays. « Le sens, c'est de partir avec des plantes qui ont une très forte vitalité, qui ont une possibilité d'évoluer, et de les mettre dans des conditions où elles vont pouvoir exprimer ces choses-là, et pouvoir évoluer ensemble³⁰. » L'idée d'aider les plantes à exprimer leur potentiel, conduit certains à promouvoir le « déplacement des populations » (expression utilisée lors de l'assemblée générale de 2005 par une généticienne des populations, et reprise par les agriculteurs). Il s'agit de cultiver les variétés populations dans de nouveaux contextes

25. Le taux d'allogécondation est estimé à 12 % (Goldringer *et al.*, 2001).

26. Un membre du réseau, entretien septembre 2005.

27. Un paysan-boulangier du réseau, Lot-et-Garonne, assemblée générale, 2005.

28. Demeulenaere (2009).

29. Goldringer *et al.* (2001).

30 Un paysan-boulangier du réseau, Lot-et-Garonne, assemblée générale, 2005.

écologiques de façon à ce qu'en s'y adaptant, elles expriment de nouveaux caractères. Peu importe que les variétés déplacées perdent leur adaptation au terroir, car le potentiel intéresse plus que le résultat : « Les semences paysannes ne sont pas des semences adaptées, mais des semences adaptables³¹. »

Deux conceptions font tension. D'un côté, les variétés anciennes sont vues comme un patrimoine, un héritage à préserver et à transmettre tel quel comme témoignage d'un passé agricole ; de l'autre, elles sont vues comme une gamme offrant des possibilités d'adaptation pour des plantes à resélectionner dans les conditions actuelles des fermes. Les partisans d'une conservation aussi fidèle que possible reprochent aux autres de n'avoir pas suffisamment de considération pour les dimensions culturelles et historiques des variétés anciennes et locales. À l'inverse, les « mélangeurs » expriment une méfiance à l'égard du discours des collectionneurs, qui s'attache trop à leur goût à des valeurs conservatrices, au terroir, à la pureté. « Toute la richesse de la semence paysanne, c'est la capacité d'adaptation. Il n'y a aucun avenir dehors. C'est pour ça que quand j'entends parler de variétés de terroir, ça me fait un peu peur³². » Ce paysan-boulangier installé dans le pays de Redon raconte avec un plaisir évident, que dans son mélange, ce sont les blés de Roanne qui ont pris le dessus, et non pas les blés de Redon. Cette distance par rapport à l'argumentaire du terroir semble prendre le contre-pied d'un mouvement général des sociétés post-modernes qui tendent à fabriquer du local pour redonner du sens à un espace de moins en moins intelligible³³. Dans ce contexte, il apparaît paradoxal (ou pour le moins original) que ces « paysans » – dont l'activité est pourtant par essence attachée à la terre – se plaisent à démontrer que la production de sens de leur pratique ne prend pas pour terreau l'attachement au terroir. Les déracinés et néoruraux qu'ils sont pour partie ne cherchent pas dans un réflexe d'hypercorrection à se construire une légitimité en s'ancrant dans un territoire dont ils se sentent étrangers : ils sont au contraire dans l'affirmation de leur déracinement, et assouvissent leur « envie de bouleverser les usages et de remettre en question les connaissances ».

À travers cet affrontement « variété patrimoniale » *versus* « variété population », d'autres oppositions se dessinent en filigrane, et se recoupent partiellement : l'attachement des variétés à un terroir contre leur mise en circulation dans un espace géographique non délimité, l'hommage au seul rôle de sélection joué par le paysan contre la reconnaissance de l'effet de la sélection naturelle, la valorisation du travail de *domestication* conçu comme une conquête sur le *sauvage* contre la valorisation du *naturel* en réaction à une *artificialité* des méthodes de sélection moderne³⁴... Il apparaît à l'aune de ces oppositions que les uns se placent dans une *grandeur domestique*³⁵, dans une filiation (réelle ou choisie) par rapport aux cultures paysannes des générations précédentes, quand les autres inscrivent leur démarche dans une *grandeur inspirée*, où prime l'esthétique, l'émotion, la création, et où la plante – à condition de lâcher prise – est source de remise en question et d'inspiration. Cette dernière posture prend aussi une dimension politique lorsqu'il s'agit d'affirmer le potentiel d'innovation et d'invention des « paysans » contemporains.

Les deux démarches, stylisées dans le tableau 1, se rejoignent dans une *grandeur civique*, en faveur de la protection de la biodiversité, mais avec des acceptions de la biodiversité qui,

31. Un producteur de blé dur, Pyrénées-Orientales, assemblée générale, 2005.

32. Paysan-boulangier néorural en Bretagne, assemblée générale, 2005.

33. Augé (1992, p. 48).

34. À propos des oppositions cognitives sauvage/domestique et naturel/artificiel, cf. Isabelle Mauz (2005).

35. Pour reprendre les catégories conceptuelles de Christian Boltanski et Laurent Thévenot (1991).

selon qu'elle se décline comme la diversité des variétés ou comme la diversité génétique à l'intérieur des variétés, impliquent des modes de gestion fort différents³⁶. Elles se rejoignent également dans la condamnation d'une vision réductrice et technico-scientifique du vivant. En témoigne une méfiance partagée vis-à-vis de la recherche en « amélioration³⁷ » végétale, tolérée cependant lorsqu'elle s'inscrit dans une vision holistique de la plante comme les instituts de recherche en biodynamie leur en offrent la garantie. En témoigne aussi le rejet catégorique du syntagme « innovation variétale », issu du langage industriel et managérial et marqué d'une valorisation productiviste de ce qui est nouveau pour lui-même (avec pour corollaire la programmation de l'obsolescence), en mettant au second plan l'utilité sociale et la durabilité³⁸. Le réseau s'oppose ainsi de façon unanime à un modèle de rapport au vivant centré sur la maîtrise, la manipulation et l'artificialisation, empreint d'une *ubris* manipulatrice et démiurgique, et lui substitue un autre regard, construit sur la co-habitation et le pilotage.

Tableau 1 : Typologie des représentations de la semence paysanne dans le Réseau Semences paysannes

Type de gestion	Sélection conservatrice	Sélection adaptatrice
Vision de la variété	Vision fixiste : la variété comme patrimoine culturel et biologique.	Vision dynamique : la variété comme potentiel d'adaptation.
Position par rapport à l'homogénéité génétique	Pureté.	Mélange, hétérogénéité génétique.
Relation au terroir d'origine	Cultiver les variétés anciennes et locales dans les terroirs. Lien plante-terroir-usage.	« Déplacer les <i>variétés populations</i> ».
Place de l'homme dans la sélection	Rôle important des paysans, reconnaissance du travail des « anciens ».	Laisser faire la nature, l'accompagner.
Grandeur dominante	Grandeur <i>domestique</i> . Grandeur <i>civique</i> (conservation de la diversité des variétés).	Grandeur <i>inspirée</i> . Grandeur <i>civique</i> (conservation et entretien de la diversité des populations ; affirmation et construction de l'autonomie des agriculteurs).
Points communs	Rejet de la grandeur <i>industrielle et marchande</i> . Conception holistique de la plante. Refus des approches réductionnistes du vivant, de l' <i>ubris</i> manipulatrice.	

36. Demeulenaere (2009).

37. Le terme en lui-même est rejeté par les animateurs du réseau pour être trop anthropocentrique et pétri du credo d'une capacité de l'homme de reprogrammer, en mieux, la nature.

38. Observation participante à l'assemblée générale du Réseau Semences paysannes du 22 mai 2005 et multiples conversations avec des membres du réseau.

*Entre valorisation des variétés traditionnelles
et réactivation de la sélection à la ferme : deux lectures de l'identité paysanne*

Le tableau binaire que nous brossons doit cependant être nuancé pour plusieurs raisons. D'abord, le type de position adopté est en partie lié aux caractéristiques historico-biologiques de la plante : l'approche patrimoniale est ainsi nette chez les conservateurs d'espèces fruitières, qui sont multipliées par reproduction végétative plutôt que par graine, où des siècles de soins ont adapté chaque variété à un terroir et à un usage, que la « modernisation » n'a pas fait disparaître, ainsi que chez les amateurs de plantes potagères dont les appellations sont associées à des usages et à des qualités bien connues des consommateurs. Inversement, pour les espèces annuelles de grande culture (maïs, blé, etc.), où graines et pollen circulent aisément, où les variétés populations de pays ont été rayées de la carte de France pendant les Trente Glorieuses et où les choix de sélections faits alors posent problème aux membres du réseau, ceux-ci revendiquent la recherche tous azimuts de variétés (au Brésil ou en Turquie), le brassage et l'adaptation à la ferme, afin de réinventer leurs variétés. Dans le cas du maïs par exemple, il s'agit de relancer un programme d'amélioration des populations pour revenir sur l'hégémonie de la structure variétale hybride. Ceci dit, une polarité entre patrimonialisation de variétés et brassage créatif se retrouve au sein même du groupe blé, entre des acteurs éclatés sur tout le territoire français partisans de la circulation des variétés et de la culture en mélange, et des groupes régionaux tenants de relances locales (le petit épeautre en Haute-Provence ; le blé touselle dans le Midi) à rapprocher des initiatives plus conventionnelles de valorisation des produits de terroir³⁹.

Ensuite, la plupart des acteurs puisent des arguments dans l'une et l'autre de ces deux positions idéal-typiques. Ils adoptent des discours intermédiaires, dans lesquels ils concèdent par exemple que le fait de travailler avec des variétés patrimoniales peut se faire en acceptant une certaine évolution des variétés. En outre, derrière la diversité des discours, on trouve des pratiques similaires. Le paysan-boulangier du Lot-et-Garonne qui est le premier à s'enthousiasmer pour la culture en mélange est celui-là même qui a une collection de 150 variétés mises en culture pour leur conservation.

En fait, les positions décrites ici de façon un peu schématiques peuvent constituer dans certains cas différentes étapes d'un même processus, qui se succéderaient dans le temps. Ainsi, lorsqu'un producteur qui rejette les orientations de la sélection moderne décide de passer à la pratique, il se tourne naturellement vers les variétés anciennes. À défaut de connaître ce matériel végétal, il constitue une collection. Cette phase de réappropriation de la diversité variétale nécessite de retrouver des échantillons de ces variétés (*via* des réseaux informels ou *via* l'INRA), de rassembler des informations sur ces variétés (consultation de livres anciens, échanges avec d'autres agriculteurs) et enfin d'observer leurs caractères phénotypiques – « pour les avoir dans l'œil » – et leur comportement agronomique. Ce n'est qu'une fois cet apprentissage effectué que l'agriculteur peut prendre plus de liberté, et se lancer dans les mélanges et la sélection. Cette séquence récurrente dans les parcours individuels se répercute à l'échelle collective. Ainsi, depuis que le Réseau Semences paysannes s'est créé, les objectifs des expérimentations menées sur le terrain se sont déplacés, de la collecte de variétés anciennes disparues, à l'observation de mélanges, jusqu'à désormais la sélection à la ferme de nouvelles variétés obtenues par croisement, parfois en collaboration

39. Le syndicat du petit épeautre de Haute-Provence a d'ailleurs obtenu en 2008 l'homologation pour le label « IGP Petit épeautre de Haute-Provence ».

avec des chercheurs. Sous l'effet de cet apprentissage collectif, le curseur se déplace, de la valorisation d'un patrimoine hérité du passé à la mise en pratique de savoirs vivants autour de la sélection. En conséquence, les membres du Réseau se font de plus en plus critiques vis-à-vis des démarches institutionnelles de valorisation des variétés locales, qui ont le défaut à leurs yeux de figer des variétés et de folkloriser les cultures paysannes qui les ont créées, voire de reproduire la spécialisation et la hiérarchisation des formes de savoirs décrites dans l'organisation de la sélection moderne⁴⁰.

La construction d'une identité paysanne contemporaine

Alors que la définition des semences paysannes lors de la création du Réseau Semences paysannes était délibérément floue, celle qui apparaît sur le site consulté en juin 2009 est autrement plus cadrée et offre une synthèse aux différentes positions que nous venons d'analyser. « Nous entendons par "variétés paysannes", les variétés que nous, paysans, sélectionnons et que nous ressemons et continuons à faire évoluer dans nos champs pour les adapter à de nouvelles nécessités agronomiques, alimentaires, culturelles, ou dues aux changements climatiques. Nous considérons que ces activités sont un droit imprescriptible de chaque paysan, chaque jardinier et qu'il nous appartient de plein droit de gérer collectivement le "patrimoine génétique" issu de milliers d'années de travail de nos ancêtres paysans⁴¹. » C'est là le résultat de plusieurs années de construction collective. Désormais, si continuité il y a entre le Réseau Semences paysannes et les sociétés paysannes « millénaires », c'est dans l'existence de pratiques autonomes de sélection, bien plus que dans l'usage de telle ou telle variété traditionnelle. Ce mouvement « paysan », constitué à la croisée d'une réhabilitation des variétés locales ou anciennes déqualifiées par la réglementation et le marché et de la revendication d'une autonomie semencière pour les agriculteurs, traduit une double lecture de l'identité paysanne : entre un attachement à l'héritage variétal des sociétés paysannes (d'avant la modernisation agricole) et l'affirmation de savoirs techniques collectifs actuels et vivants. Au fur et à mesure que le groupe se construit, le curseur se déplace vers le deuxième pôle.

Cette étude de cas sur le Réseau Semences paysannes invite à se démarquer de certaines lectures des mouvements paysans actuels, qui les présentent comme « l'héritage positif de la modernité avec certains apports de la tradition⁴² », comme « n'ayant pas rompu avec le *fil de la tradition* tout en n'en demeurant pas prisonniers⁴³ ». On trouve bien dans les mouvements paysans contemporains une filiation revendiquée avec le passé, mais cet affichage témoigne d'abord et surtout d'une prise de distance avec l'idéologie du progrès et son orientation exclusive vers un avenir technologique pensé comme meilleur. La référence à la paysannerie sonne comme un manifeste, celui du rejet du modèle productiviste, et la valorisation de la « tradition » comme une ressource politique et identitaire.

Cependant, l'identité paysanne contemporaine n'a rien d'une évidence, ni pour ceux qui se réclament de ces mouvements, ni pour ceux qui les observent. Elle se construit, se négocie, s'invente⁴⁴, en fonction des objectifs politiques et identitaires du groupe. Au cours du temps,

40. Bonneuil *et al.* (2006).

41. Cf. www.semencespaysannes.org, rubrique « Les actions/sélection participative ».

42. Deléage (2005, p. 20).

43. Dupont (2005, p. 40).

44. Le parallèle avec les processus d'invention de traditions décrits par Eric Hobsbawm et Terence Ranger s'impose. Selon les auteurs, dans certains cas, ces traditions inventées contribuent selon eux à établir ou

s'esquissent des identités provisoires, en permanence renégociées, dans lesquelles la filiation réelle avec le passé devient presque secondaire. Les trois ans de construction du Réseau Semences paysannes que nous avons suivis l'illustrent : certains membres du groupe blé ont pris de la distance avec la conservation à la ferme des variétés « traditionnelles », dont la définition a d'ailleurs évolué entre 2003 et 2005, une hiérarchie s'étant instaurée entre les variétés améliorées historiques sélectionnées entre 1900 et 1950, et les blés de pays hérités de sélections paysannes. Appuyés sur et par les paradigmes scientifiques émergents, ils trouvent plus intéressant de se concentrer sur la sélection autonome à la ferme, et recadrent leur définition de ce qui fait paysan dans leurs pratiques : c'est désormais la capacité à travailler et accompagner le vivant.

Ce processus permanent et collectif de construction constitue peut-être même le premier acte à travers lequel les producteurs trouvent une forme de sociabilité entre pairs, qui renforce leur sentiment d'autonomie et leur donne le sentiment d'échapper au rôle d'exécutant que semblait leur réserver l'organisation industrielle de l'agriculture.

Bibliographie

- ALLAIRE (Gilles), « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie, économie, société*, 4 (2), 2002, p. 155-180.
- AUGÉ (Marc), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 1992, 149 p.
- BOLTANSKI (Luc) et THÉVENOT (Laurent), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 1991, 483 p.
- BONNEUIL (Christophe) et HOCHEREAU (François), « Gouverner le "progrès génétique". Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63 (6), novembre-décembre 2008, p. 1305-1340.
- BONNEUIL (Christophe) et THOMAS (Frédéric), *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Versailles, Quae, 2009, 620 p.
- BONNEUIL (Christophe), DEMEULENAERE (Élise), THOMAS (Frédéric), JOLY (Pierre-Benoît), ALLAIRE (Gilles), GOLDRINGER (Isabelle), « Innover autrement ? La recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale », *Dossiers de l'environnement de l'INRA*, 30, 2006, p. 29-51.
- CARRASCOSA GARCIA (Maria), *Enquêtes sur les expériences et savoir-faire "Semences paysannes, biologiques et biodynamiques" dans les campagnes françaises*, Brens, Réseau Semences paysannes, 2003 (www.semencespaysannes.org/).
- DARROT (Catherine), « Mendras, quarante ans après : un modèle actualisé pour caractériser les prises à parti contemporaines des sociétés paysannes européennes », Communication au congrès de l'Association française de sociologie, Paris, 14-17 avril 2009.
- DELÉAGE (Estelle), « Paysans malgré tout ! », *Écologie et Politique*, 31, 2005, p. 13-23.
- DEMEULENAERE (Élise), « Agriculteurs et chercheurs dans la gestion à la ferme des ressources génétiques : dynamiques d'apprentissage autour de la biodiversité », dans Bertrand Hervieu et Bernard Hubert (dir.), *Sciences en campagne. Regards croisés, passés et à venir. Colloque de Cerisy*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2009, p. 189-199.

DUPONT (Yves), « Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? », *Écologie et Politique*, 31, 2005, p. 25-40.

GOLDRINGER (Isabelle), ENJALBERT (Jérôme), RAQUIN (Anne-Laure) et BRABANT (Philippe), « Strong Selection in Wheat Populations during Ten Generations of Dynamic Management », *Genetics, Selection, Evolution*, 33 (suppl. 1), 2001, p. 441-463

HOBBSAWM (Eric J.) et RANGER (Terence), *L'Invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006, 370 p.

MAUZ (Isabelle), *Gens, cornes et crocs*, Versailles, Quae, coll. « Indisciplines », 2005, 255 p.

MENDRAS (Henri), « L'invention de la paysannerie, un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », *Revue française de sociologie*, 41 (3), 2000, p. 539-552.

MENDRAS (Henri), *Les Sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1995 [1976], 368 p.

NEVEU (Erik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005 [4^e éd.], 126 p.

Réseau Semences paysannes, *Actes des premières rencontres Semences paysannes « Cultivons la biodiversité dans nos fermes »*, Auzeville, 27-28 février 2003, Brens, Réseau Semences paysannes, s. d. (www.semencespaysannes.org/).

SCRIBE (Claude), « Les Croqueurs de pommes », dans Laurence Bérard *et al.* (dir.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, Cirad-Iddri-IFB-INRA, 2005, p. 141-142.

SONTOT (Andrée), « Le Bureau des Ressources Génétiques », dans Laurence Bérard *et al.* (dir.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, Cirad-Iddri-IFB-INRA, 2005, p. 98-99.